

## Compte rendu des réunions par visio juin 2021 avec les clubs

Lors de la dernière réunion, le 25 mai, la commission football a émis des propositions sur les conditions d'inscription de la prochaine saison. Celles-ci ont été relayées dans le dernier compte rendu consultable sur le site UFOLEP.

Elle a souhaité, également, faire un point avec les clubs sur les difficultés rencontrées ces dernières années ainsi que leurs attentes pour la saison prochaine.

Trois réunions, en visioconférence, ont été organisées par l'envoi d'une invitation aux dirigeants, le mardi 8 juin pour les clubs des groupes A et B, le mercredi 9 juin pour ceux des groupes C et D puis le jeudi 10 juin pour les clubs des groupes E et F.

Les propositions de la commission football pour la reprise du championnat 2021-2022 et adoptées par le comité directeur sont :

- La gratuité des frais d'inscription pour les clubs présents au dernier championnat Valeur 30€ pour la première équipe d'un club et 15€ pour les suivantes. Le manque de rentrée s'élève à environ 1150€ (basé sur l'effectif de la dernière saison).
- La gratuité de la participation aux remboursements des frais d'arbitres pour les clubs présents au dernier championnat. L'effort porte sur environ 1800€ mais une partie de la prochaine dépense est provisionnée par la saison 2020-2021.
- Le report des avances sur amendes des équipes ("la caution") grâce à l'annulation des amendes de cette saison. Le manque à gagner pour l'UFOLEP s'élève à environ 2000€.
- Le montant de l'affiliation pour la saison prochaine passe de 130€ à 109.50€. Le comité départemental a choisi d'abandonner sa quotité. Sur les 200 clubs de L'Yonne (toutes activités confondues), l'effort s'élève à 4000€.
- Le plan de relance voté par le comité directeur de l'UFOLEP porte sur environ 10000€.

Personnes présents aux réunions :

Dates	Membres de la commission	Clubs présent à la visioconférence
mardi 8 juin	J Vié, R Thillou, Ch Delatour , E Massé, J Hervouet et Charly Gonzales (délégué départemental)	R Guillerat : Les Bréandes O Leny : FC Piedalloues M Thorailleur : St Martin Loisir Y Dekaki : ACSRA
mercredi 9 juin	J Vié, R Thillou, Ch Delatour, J Hervouet et Charlie Gonzales (délégué départemental)	L Fournier : FC Champs sur Yonne B Jatteau : FC Clery H Picard : FC Fontaine la Gaillarde F Vitry : FC de la Vanne Noé
jeudi 10 juin	J Vié, M Szelag, E Massé et J Hervouet	S Bruneel : Villeneuve l'Archevêque Foot

		G Spenette : La Celle St Cyr FC Ch Juy : AS Chemilly sur Yonne M Baudiot : AS St Siméon Excusé : Val de Mercy sport
--	--	--

### **Le sentiment des clubs :**

Les clubs nous ont fait part de leurs difficultés de trésorerie suite à ces deux saisons chaotiques. Certains clubs ont accepté, de la part de leur joueurs, des paiements différés de leur licence. L'arrêt après 5 journées de championnat n'a pas aidé les clubs à être payé du restant dû. Des manifestations, source de recettes, n'ont pas pu être maintenues.

Quelques joueurs ont demandé le remboursement de leur licence car il n'ont quasiment pas joué tout comme la saison 2019-2020 qui n'avait pas été à son terme .

Les sponsors, qui aident financièrement les clubs, sont beaucoup moins nombreux du fait de la crise économique liée au COVID.

Les clubs qui avaient compris un équipement dans les cotisations demandées aux joueurs ont rempli leur promesse et assumé cette dépense. Cette cotisation peut englober le prix de la licence, une participation à l'inscription-amendes-remboursement arbitres, une part pour les 3ème mi-temps, un équipement...

Les clubs attendent un geste fort de l'UFOLEP, pour les joueurs, sur le prix des licences. Ce montant impact directement la cotisation demandée aux joueurs par les clubs. Il est le relais direct, stratégique, entre le joueur et l'UFOLEP. Ils sont surpris que ce levier n'ai pas été utilisé.

Les clubs craignent une forte baisse de leur licenciés pour la saison à venir. Certains sont prêts à prendre, à leur compte, une participation au coût de la licence mais il faut avoir les reins solides et une trésorerie excédentaire souvent aidé par une grande longévité du club. Les jeunes clubs sont plutôt dans le "rouge" et ne trouvent pas de partenaire financier (les mairies ont continué leurs subventions mais elles ne suffisent pas). Il faut être conscient que des équipes (voir des clubs) ne repartent pas la saison prochaine.

La projection sur la saison 2021-2022 est variée. Il y a une impatience manifeste des joueurs à reprendre le championnat. Les clubs ne souhaitent pas demander la même cotisation aux joueurs au vu de la saison passée. Certes, il ont pu faire, pour certains, l'économie des dépenses de la 3ème mi-temps mais les autres charges ont été présentes (licences, affiliation, matériel, équipement, assurance...). Pour eux, demander la totalité du prix de la cotisation à leurs joueurs n'est pas possible d'autant qu'il n'y a aucune certitude sur le déroulement de la saison 2021-2022.

Les débats ont nettement montré que les clubs souhaitent plus une baisse du prix des licences (lien direct avec le joueur) qu'un geste en faveur du club (affiliation, inscription, amendes...) bien qu'ils apprécient cet effort et comprennent la situation de l'UFOLEP.

### **La réponse de l'UFOLEP :**

L'UFOLEP justifie ces choix par la nécessité de pouvoir poursuivre ses activités sur le long terme. Ils emploient 4 salariés et 1 apprenti pour développer et animer le secteur ce qui représente des charges importantes. Les recettes ont diminué du fait du confinement. Celui-ci n'a pas permis de réaliser toutes les manifestations programmées.

Les leviers, pour baisser les charges des clubs, ne sont pas nombreux.

En premier, le comité a acté de ne pas demander la part départementale liée à l'affiliation des clubs. Il a également accepté les propositions de la commission football (soit un manque de + de 3000€). Il n'y a pas d'information sur une décision similaire de l'UFOLEP régional ou national.

Ensuite, le choix de ne pas baisser le tarif des licences provient d'une part par la proportion importante que représente ce poste dans le budget pour assurer les emplois et d'autre part sur la faible partie que représente la part départementale sur la licence (16€ environ sur 37€). Le restant tient du Régional et du National qui présentent les mêmes problématiques en termes d'emploi.

Enfin, l'assurance, comprise dans le coût de la licence, reste pour l'instant inchangée. Des discussions sur le plan national sont en cours. L'UFOLEP demande une baisse de cette cotisation du fait du peu de "sinistres" déclarés lié à la situation de confinement et à l'arrêt des activités. Il faut rappeler que l'UFOLEP est multi sport et que l'assurance peut faire varier énormément le prix de la licence. Si pour la licence football, le prix est de 37€, il peut atteindre 80€ pour le cycloport par exemple. Il est à remarquer que chaque club à l'obligation d'être assuré. Il y a peut être une partie de l'assurance "licence" qui peut être assurée en doublon de celle du club ?

Au final, si une baisse du prix de la licence devait avoir lieu, celle-ci risquerait d'être trop faible au vu des attentes des clubs.

### **Pistes de réflexions :**

- La part de l'assurance sur le prix de la licence est en cours.
- L'idée de dédommager ultérieurement les clubs qui poursuivent leurs activités est à réfléchir. Elle devra prendre en compte l'état de finance de l'UFOLEP et permettrait d'aider les clubs qui ont fait l'effort de poursuivre bien qu'étant en difficultés financières.
- Il faut informer les joueurs sur les possibilités de remboursement qui peuvent être utilisées. Pour les moins de 18 ans, le "pass sport" (je ne connais pas suffisamment le sujet) est développé par le gouvernement. Des bons CAF peuvent être aussi utilisés (je ne connais pas suffisamment le sujet) . Pour les salariés, certaines entreprises par le biais du comité d'entreprise ou d'association équivalente peuvent rembourser une partie du coût de la licence.
- Une information supplémentaire sera apportée aux clubs et dirigeants pour éviter qu'ils aient des amendes administratives (exemplaire type de feuille de match consultable sur le site, indulgence pour certaines amendes ??, révision des montants demandés). Ceci afin de continuer à soulager financièrement les clubs.

### **Questions diverses :**

Les matchs amicaux ou tournois peuvent avoir lieu à condition de respecter la réglementation liée au COVID.

Les arbitres qui ont eu l'examen mais qui n'ont pas encore réalisé tous leurs matchs pour valider la licence arbitre auront la saison prochaine pour le faire.

Il y a une levée de sanction pour les clubs qui pourraient être amendés pour non présentation d'arbitre lors de la prochaine saison.

Si des personnes souhaitent nous soumettre d'autres pistes de réflexions sur l'aide que pourrait apporter l'UFOLEP aux clubs, il suffit d'envoyer un mail explicatif et argumenté à José Vié. (la je prend sur moi car il n'est pas au courant mais il faut laisser une porte d'entrée aux clubs pour poursuivre la réflexion)